

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 354

présenté par

Mme Taillé-Polian, M. Corbière, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain,
Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet,
M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin,
M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais,
M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol,
Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier,
M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 16

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

I. – À la première phrase, supprimer les mots :

« évaluant l'opportunité d'intégrer la société nationale de programme France Médias Monde dans la société holding France Médias. »

II. – En conséquence, supprimer la deuxième phrase.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à exclure de la demande de rapport l'étude de l'opportunité d'une intégration de France Médias Monde au sein de France Médias. Une majorité de parlementaires a soutenu l'exclusion de France Médias Monde de la holding, garantie indispensable à l'indépendance et au rayonnement de l'audiovisuel extérieur de la France dans le monde.